



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 8 février 2025,

Monsieur Claude Beauchamp  
Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1600, avenue D'Estimauville  
Québec (Québec) G1J 0H7

Objet : Projet de règlement sur la réadaptation

Monsieur,

La présente fait suite à la publication du Projet de règlement sur la réadaptation dans la Gazette officielle du Québec du 26 décembre dernier, et vise à vous faire part des commentaires de l'Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée (AQEPP) à leur égard.

L'AQEPP salue l'ajout de mesures visant à favoriser un retour au travail prompt et durable des travailleurs accidentés. Toutefois, nous nous devons de souligner l'absence d'évolution de la reconnaissance de l'autonomie professionnelle des ergothérapeutes dans la mise en place de ces mesures.

Nous croyons qu'une pleine reconnaissance de l'expertise des ergothérapeutes permettrait d'éviter des délais inutiles et de garantir un accès plus efficient aux soins et services, ce qui serait cohérent avec le contexte actuel de l'élargissement des pratiques professionnelles.

L'AQEPP est d'avis qu'un accès aux services d'ergothérapie devrait être accordé pour certaines lésions spécifiques, sans nécessiter d'approbation préalable du professionnel qui a charge, ou que l'ergothérapeute soit pleinement reconnu comme professionnel de la santé plutôt qu'intervenant de la santé.

Nous demeurons disponibles pour collaborer à cette révision afin d'assurer un cadre réglementaire plus efficace et adapté aux besoins des travailleurs.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Steeve Vallières, erg.  
Président de l'AQEPP